

COMMUNE  
de  
**DIEFFENBACH-AU-VAL**

67220



☎ 03 88 85 62 90

Fax 03 88 57 61 66

email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

DELIBERATION

DU 6 JUILLET 2011

Sous la présidence de M. le Maire Bernard SCHMITT  
(convocation du 1er juillet 2011)

Membres présents : FONCK Bernadette - GERARD Patrick - HULNE Véronique - LEIBEL Isabelle - LUX Viviane - MARTIN Roger - NAAS Martine - ORIGAS Jean-Louis - REBOUL André - SCHMITT Bertrand - STRAEHLI Alfred - WENDLING Charles

Membre(s) excusé(s) : GEIGER Serge

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la séance du 15 juin 2011
2. Demande de salle de l'association Twirling Bâton
3. Renforcement du berceau et tournage de la cloche de l'église
4. Participation au remplacement des panneaux des sentiers
5. Sortie "fleurissement" du 25 juin 2011
6. Utilisation de l'eau potable
7. Cyberval

**1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2011**

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. DEMANDE DE SALLE DE L'ASSOCIATION TWIRLING BATON**

Le Maire expose la demande de mise à disposition d'une salle faite par le club Twirling Bâton de Maisonsgoutte pour entraîner leurs membres, dont certains sont domiciliés à Dieffenbach-au-Val. Cela permettrait d'aménager de nouvelles plages horaires et d'éviter aux membres de nombreux déplacements.

Il sera proposé au club d'utiliser la salle de jeu de l'école maternelle en fonction des disponibilités d'occupation et après signature d'une convention qui mentionnera, notamment, la souscription d'une assurance responsabilité civile.

### **3. RENFORCEMENT DU BERCEAU ET TOURNAGE DE LA CLOCHE DE L'EGLISE**

Le beffroi de l'église de Dieffenbach-au-Val est à consolider et la cloche souffre d'une usure suite au frappé au même endroit. Il est donc nécessaire d'effectuer des travaux pour remédier à cette situation.

Le Conseil Municipal approuve le devis de 4 087.93 € pour le renforcement du berceau ainsi que le devis de 3 641.82 € pour le tournage d'un quart de tour de la cloche n°3 fondue en 1835 afin d'éviter une usure profonde, et charge le Maire de lancer la réalisation des travaux.

### **4. PARTICIPATION AU REMPLACEMENT DES PANNEAUX DES SENTIERS**

Dans le cadre du remplacement des panneaux des sentiers découverte initié par la Communauté de Communes, le Maire explique le plan de financement dont la somme de 1 300 € restera charge à partager entre la Commune et l'Association Rund Um.

### **5. SORTIE "FLEURISSEMENT" DU 25 JUIN 2011**

L'Adjoint Patrick GERARD relate la sortie fleurissement faite à Oberhaslach le 25 juin dernier. Les Dieffenbachois en visite ont bénéficié d'un bon accueil et se sont vus offrir le vin d'honneur.

Dans le même esprit, il serait intéressant d'accueillir les Oberhaslachoises de la même manière lors de l'inauguration des sentiers découverte l'année prochaine.

### **6. UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

M. Patrick GERARD, Adjoint au Maire en charge de l'eau, explique que malgré le déficit pluviométrique constaté il n'y a pas de risque de pénurie d'eau, pour le moment, à Dieffenbach-au-Val. Le réservoir est suffisamment rempli et un système de pompage prendrait le relais le cas échéant.

Néanmoins, des mesures progressives de restriction d'usage de l'eau ont été prises par arrêté préfectoral du 15 juin 2011 qui est affiché :

sont interdits :

- le remplissage (hors mise à niveau) des piscines privées existantes, sauf lors de la première mise en eau de piscine et bassins maçonnés en construction et à l'exception des piscines hors sol d'une capacité inférieure à 2m<sup>3</sup> d'eau ;
- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles munies de dispositif de recyclage ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins ;
- le lavage de la voirie et des trottoirs ;

L'arrosage manuel des potagers et des plantes d'ornement est toléré.

Les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau prélevée sur le milieu naturel et sur le réseau d'alimentation public.

Il est rappelé qu'en dehors des services incendie, tout puisage d'eau sur les poteaux et bouches incendie est strictement interdit, sauf s'il a été autorisé par le service gestionnaire du réseau d'eau concerné.

## **7. CYBERVAL**

L'Adjoint André REBOUL rend compte du bilan 2010-2011 de l'espace multimédia Cyberval mis à la disposition du public les mardis et certains jeudis afin d'offrir un accès à l'informatique pour ceux qui souhaitent, non seulement évoluer librement, mais aussi à l'aide de formations programmées tout au long de l'année (16 usagers pour 265h d'utilisation).

Une baisse de fréquentation alliée au souhait d'arrêter les formations par deux animateurs amènent à programmer la saison 2011-2012 différemment :

Ouverture les mardis de 19h00 à 20h00 sous forme de service "à la carte" avec un animateur présent pour apporter les réponses aux problèmes informatiques des usagers et pour assurer des formations de base (utilisation Windows, Excel et Word). S'inscrire au préalable à la MJC au plus tard la veille.  
Coût : 1€ /heure.

Un nouveau bilan sera réalisé en décembre 2010 pour déterminer la poursuite du service Cyberval en fonction de la demande et du concours de nouveaux formateurs.

---

*Suivent les signatures des conseillers municipaux présents.*

Pour copie conforme, Dieffenbach-au-Val, le 6 juillet 2011

*Bernard Schmitt*  
Maire

Certifiée exécutoire, Dieffenbach-au-Val, le 6 juillet 2011

*Bernard Schmitt*  
Maire